

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 19 octobre 2015 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur COFFRE Marcel, Maire, en suite de convocation en date du 13 octobre 2015, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents à l'appel : MM. COFFRE Marcel, POHIER Jean-Marie, Mme STANISLAWSKI-LAISNE Nathalie, MM. EDOUARD Eric, GOZET Patrick, Mmes QUENTIN-DEROSSE Sylviane, DELPLACE-KOLODZIESKI Irène, ROUSSEL-FIEVET Ghislaine, MM. LEKKI Christian, LIBESSART Salvador, ROBILLIART Noël, PONCHANT Yvon, SZCZEPANIAK Henri, Mme LENTWOJT Suzanne, M. BOBEK Bernard, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, MM. LAISNE Philippe, DANDRE Francis, Mme BODLET Sylviane, M. HOBERG Pascal, Mme GOSSELIN-HENIN Anne, MM. TOURSEL Christophe, COLASSE Jérôme, Mmes COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, VANHOOLAND-BONNET Dorine.

Etaient absents représentés : Mme NOWICKI-PERZYK Sylvie (Pouvoir donné à M. COFFRE Marcel), Mme DESFONTAINES-NAGORNIEWICZ Angélique (Pouvoir donné à Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine).

Etaient absents non représentés : Mmes DUQUESNOY Annie, COLLETTE-COLON Nadine.

- Soit 25 présents, 2 absentes excusées dont 2 procurations, soit 27 votants.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame GOSSELIN-HENIN Anne est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 06 juillet 2015 est adopté sans observation.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

Affaires présentées par Monsieur le Maire

1. Avis sur la modification simplifiée du Programme Local de l'Habitat 2013-2018 d'ATOIS COMM.

Par délibération du 8 avril 2015, le Conseil Communautaire a engagé la procédure de modification simplifiée du Programme Local de l'Habitat d'ARTOISCOMM afin d'y intégrer les dispositions du PLH de l'ex Communauté de Communes de Noeux et Environs.

Conformément aux dispositions de l'article L 302-4 du code de la construction et de l'habitation, ce projet est transmis pour avis.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Projet de programme régional d'amélioration de la couverture vaccinale 2014-2018 de l'ARS

Conformément à l'article R 1434-1 du code de la santé publique, les conseils municipaux sont consultés sur le projet régional de santé (PRS) et ses différentes composantes.

Le projet de programme régional d'amélioration de la couverture vaccinale 2014-2018 est présenté.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

avec l'observation suivante en conclusion du document :

« Mais il faut pour notre secteur, que le nombre de médecins généralistes et de spécialistes soit augmenté au sein du régime CARMI et du régime de sécurité sociale. »

3. Donation à la bibliothèque administrative des archives départementales du Pas-de-Calais.

Certains documents présents dans les archives municipales peuvent être transférés au service des archives départementales, qui ne les possèdent pas encore dans leur fonds :

- Bulletin des travaux du comice agricole de Béthune (1861, 1876-1885)
- Bulletin de la chambre départementale d'agriculture (1903, 1906)
- Abrégés des lois et règlements sur la restauration et la conservation des chemins vicinaux (1812)
- Assistance médicale gratuite, tarif des médicaments, Arras (1910)
- Programme de l'école pratique d'agriculture de Berthonval (1891)
- Conseil d'arrondissement de Béthune, rapports du sous-préfet (1838-1872)
- Bulletin de la chambre de commerce de Béthune (1911-1914, numéros 1-16 ; 1920-1950)
- Culture des tabacs, arrêté portant règlement général (1845)

Il convient d'établir une donation aux archives départementales.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2014 (SACRA)

Le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est présenté par Monsieur le Maire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Certains conseillers municipaux indiquent l'existence de points d'eau rousse qui subsistent. Monsieur le Maire indique que la problématique de l'eau rousse dans la commune n'est plus aussi importante que les années précédentes, néanmoins il reste quelques points résiduels signalés par la population, et également parfois des dépôts de sable.

Afin que les problèmes soient traités de la manière la plus pertinente, Monsieur le Maire invite la population à lui faire part des désagréments rencontrés.

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2014 de la Communauté d'agglomération ARTOISCOMM

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement est présenté par Monsieur le Maire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination et de valorisation des ordures ménagères pour l'exercice 2014 de la Communauté d'agglomération ARTOISCOMM

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination et de valorisation des ordures ménagères est présenté par Monsieur le Maire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été instaurée par ARTOISCOMM, mais qu'elle n'est pas levée.

7. Rapport d'activité 2014 de la Communauté du Bruaysis

Le rapport d'activité 2014 de la Communauté du Bruaysis, est présenté. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

8. Rapport d'activité 2014 d'ARTOIS COMM

Le rapport de l'activité 2014 de la Communauté d'agglomération ARTOISCOMM, est présenté. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

9. CRAC Territoires 62 Année 2014

Le compte-rendu d'activité au concédant (CRAC) établi par « Territoires 62 » pour le Site des Wagnages est présenté. Ce CRAC précise l'avancement physique, financier, administratif et juridique de l'aménagement de la ZAC des Wagnages au 31 décembre 2014.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10. Instauration de la déclaration préalable dans le cadre d'un ravalement de façade

Monsieur le Maire souligne l'impact visuel dans l'environnement urbain ou naturel que peuvent avoir des travaux de ravalement mal maîtrisés et propose à l'assemblée de soumettre les travaux de ravalement à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune conformément aux dispositions prévues à l'article R.421-17-1 e) du code de l'urbanisme.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11. Convention de mise à disposition des services de la compétence « Eclairage public » pour la pose et la dépose des illuminations pour les années 2014/2015 et 2015/2016

La Communauté du Bruaysis met à disposition de la commune les services de la compétence « Eclairage public », pour la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour l'année 2014/2015 et l'année 2015/2016.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12. Intégration au domaine public de la parcelle AE n°446

La parcelle cadastrée section AE n°446 pour 222 m² fait partie intégrante de la rue du 19 mars 1962, mais elle n'a pas encore été intégrée au domaine public communal. La société AXENTIA propriétaire de la parcelle propose de la céder à la commune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13. Création de 10 postes saisonniers d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Dans le cadre de l'activité saisonnière des services techniques communaux, il y a lieu de créer 10 postes contractuels saisonniers d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 6 mois, rémunérés à l'échelon 1 de l'échelle 3 de la Fonction Publique Territoriale.

14. Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Pour la bonne organisation des services de la collectivité, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2016.

15. Décision modificative-Budget principal

Une décision modificative du budget principal est souhaitable afin de réajuster les crédits ouverts lors du budget primitif.

INVESTISSEMENT (Voir tableau ci-dessous)

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-1311-40-422 : Industrie Com. Touris. Terrains – Terrains Communaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35460,00 €
Total R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35460,00 €
D-21318-150-810 Autres opérations d'équipement	0,00 €	14660,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-20-810 : Bâtiments Communaux Commun	0,00 €	20800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-40-422 : Industrie Comm Touris. Terrains – Terrains Communaux	2000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-60-40 : Sports et loisirs Commun	0,00 €	37000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations Corporelles	2000,00 €	72460,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-150-810 : Autres opérations d'équipements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-105-810 : Travaux Eglise Saint Vaast	20000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-70-822 : Voiries Réseaux Divers Commun	15000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	35000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	37000,00 €	72460,00 €	0,00 €	35460,00 €
Total Général		35460,00 €		35460,00 €

16. Remboursement des paiements encaissés par avance pour la régie « Temps périscolaires » en cas d'absence

Il y a lieu de prévoir le remboursement des paiements encaissés par avance pour la régie « Temps périscolaires », pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire, dans le cas d'absence pour raison médicale dûment justifiée, de grève des enseignants ou du personnel communal, et lors des voyages scolaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

17. Demande de subvention d'aide au démarrage pour les associations « Marles Running » et « Marles Environnement »

Les associations « Marles Running » et « Marles Environnement » sollicitent l'attribution d'une subvention d'aide au démarrage de 150,00 €.

ADOPTÉ

(Non-participation au vote de : MM. HOBERG Pascal (Marles Running), LEKKI Christian (Marles Environnement), membres des associations concernées)

18. Demande de subvention exceptionnelle de Marles Volley Sport.

L'association Marles Volley Sport sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € afin de couvrir des frais d'engagement d'équipes et des frais d'arbitrage supérieurs cette année.

ADOPTÉ

(Non-participation au vote de : Mme LOUCHART – LUGEZ Christiane, M. SZCZEPANIAK Henri, membres de l'association concernée)

Questions diverses

NEANT

Informations au conseil

La plupart des salariés disposent déjà d'une mutuelle, payée en partie par leur employeur. Ceux qui en sont encore dépourvus ont simplement à faire preuve de patience : l'adhésion à un contrat de groupe va en effet devenir une obligation pour toutes les entreprises à compter du 1^{er} janvier 2016.

Par contre les étudiants, les personnes sans emploi, les petits travailleurs indépendants et les retraités, qui n'en disposeront pas peuvent être intéressés par des tarifs attractifs résultant de l'effet de groupe. Un courtier en assurances installé dans la commune propose d'informer la population sur les garanties d'un contrat individuel.

Le Conseil Municipal accepte que la population soit informée, tout en rappelant que la commune n'est engagée en rien dans cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.